

Budget Annexe du Service des Eaux - Affectation partielle des résultats de l'exercice 2000 en application de la nomenclature M 49

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : L'application du plan comptable général de 1982 aux services publics locaux à caractère industriel et commercial a rendu nécessaire une réforme des procédures budgétaires et comptables des services d'eau et d'assainissement. Tel a été l'objet de l'instruction codificatrice M 49. Cette instruction est appliquée à la Ville de Besançon depuis le 1^{er} janvier 1992.

Elle stipule notamment que les résultats d'exploitation de l'exercice écoulé des services publics industriels et commerciaux gérés en régie sont affectés par l'assemblée délibérante après le vote du compte administratif dudit exercice.

En ce qui concerne le résultat de la section d'investissement, qui ne constitue qu'un solde d'exécution du budget, il fait l'objet d'un report pur et simple au budget d'investissement de l'exercice suivant. Si un autofinancement complémentaire de la section d'investissement a été prévu au budget précédent, c'est à l'occasion de l'affectation du résultat d'exploitation dudit exercice que se matérialisera l'inscription budgétaire et comptable réelle de celui-ci.

Le résultat de l'exercice 2000 du Service des Eaux a été le suivant :

* Section d'investissement

Solde des réalisations 2000 :	9 939 496,85 F	1 515 266,52 €
Solde des restes à réaliser 2000 :	- 16 169 720,00 F	- 2 465 057,92 €
	- 6 230 223,15 F	- 949 791,40 €

Le programme d'investissement 2000 fait apparaître au 31 décembre 2000 un besoin d'autofinancement de 6 230 223,15 F (949 791,40 €), montant arrondi à 6 240 000 F (951 281,87 €), qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation de l'exercice 2000.

* Section d'exploitation

Résultat d'exploitation du budget 1999 déduction faite de la part affectée à l'investissement 2000 : (16 897 518,59 F - 15 260 000,00 F) (2 576 010,10 € - 2 326 372,00 €)	1 637 518,59 F	249 638,10 €
Résultat d'exploitation de l'exercice 2000 :	<u>10 719 075,25 F</u>	<u>1 634 112,49 €</u>
Excédent de clôture 2000 disponible :	12 356 593,84 F	1 883 750,59 €

Le Conseil Municipal est invité à affecter par décisions modificatives au budget de l'exercice courant du Service des Eaux une partie de l'excédent mentionné ci-dessus à la couverture des opérations suivantes :

Section d'investissement :

* Autofinancement complémentaire du programme d'investissement 2000 :	6 240 000 F	(951 281,87 €)
* Autofinancement complémentaire du programme d'investissement 2001 restant à financer :		
- 892 - 2315 00512 - CS 30700 :	3 000 000 F	457 347,05 €

14 juin 2001

Il s'agit de financer le programme des travaux décidés par délibération du 24 février dernier .

- 892 - 2315 00512 - CS 30700 :	800 000 F	121 959,21 €
---------------------------------	-----------	--------------

Il s'agit de compléter le financement nécessaire pour la réalisation du projet de construction d'une station de pompage destinée à l'interconnexion des réseaux Arcier-Chenecey et à la sécurisation de l'alimentation en eau.

- 892 - 2315 94034 - CS 30700 :	1 000 000 F	152 449,02 €
---------------------------------	-------------	--------------

Il s'agit de compléter le financement nécessaire à l'acquisition de réseaux d'eau dans le cadre de l'aménagement de la ZAC des Hauts du Chazal.

La reprise sur l'excédent d'exploitation pour autofinancer les opérations précitées se traduira par une ouverture de crédits en recettes de 11 040 000 F (1 683 037,15 €) au chapitre 892/10682.30700 et une réduction d'égale montant de l'excédent d'exploitation inscrit au chapitre 992/002.30700.

Compte tenu des affectations précitées, l'excédent d'exploitation du Service des Eaux disponible pour une affectation ultérieure s'élève à 1 316 593,84 F (200 713,44 €). Ce montant comprend les créances non recouvrées.

BUDGET EAUX - RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET 2000

EAUX	Résultat à la clôture de l'exercice 1999 (1)	Part affectée à l'investissement 2000 (2)	Résultat de l'exercice 2000 (3)	Résultat de clôture 2000
Investissement	5 646 555,15		4 292 941,70	9 939 496,85 (1) + (3)
Exploitation	16 897 518,59	15 260 000,00	10 719 075,25	12 356 593,84 (1) - (2) + (3)
Total	22 544 073,74	15 260 000,00	15 012 016,95	22 296 090,69

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2000

EAUX	Investissement	Exploitation	Total cumulé
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales A	29 157 790,00	64 360 868,00	93 518 658,00
Titres de recettes émis B (y compris recettes rattachées à l'exercice)	24 355 600,44	63 858 698,92	88 214 299,36
Réduction de titres C	0,00	249 221,22	249 221,22
Recettes nettes D = B-C	25 355 600,44	63 609 477,70	87 965 078,14
Restes à réaliser E	4 800 000,00		4 800 000,00
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales F	43 019 153,00	56 136 790,00	99 155 943,00
Engagements G	41 372 865,77	56 326 707,34	97 699 573,11
Mandats émis H (y compris dépenses rattachées à l'exercice)	20 403 145,77	56 326 707,34	76 729 853,11
Annulation de mandats I	340 487,03	3 436 304,89	3 776 791,92
Dépenses nettes J = H-I	20 062 658,74	52 890 402,45	72 953 061,19
Dépenses engagées non mandatées K=G-H	20 969 720,00		20 969 720,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent D-J	4 292 941,70	10 719 075,25	15 012 016,95
Déficit J-D			
Restes à réaliser E-K			
Excédent E-K	16 169 720,00		16 169 720,00
Déficit K-E			

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Patrimoine, Eau, Assainissement et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 12 abstentions, adopte ce rapport.

Récépissé préfectoral du 2 juillet 2001.